Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi vingt-huit août deux mille dix-sept.

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLEDOUX, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de VILLEDOUX, sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Marie-Christine QUEVA, Isabelle BOURLAND, Catherine DENEUVE et Messieurs François VENDITTOZZI, Daniel BOURSIER, David WANTZ, Jean-Philippe TOLEDANO, Thierry BARBIN, Jean-Paul BONNIN, Jacques CHALLIER, Éric MONTAGNE, Bernard CHARRON et Dominique VERGER

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Absent excusé : Audrey VALLAT, Delphine BOUCARD, Stéphanie COLOMBIER (arrivée à 21h00), Dominique TEXIER

Absente avec pouvoir : Corinne SINGER donne pouvoir à François VENDITTOZZI
Marie-Louise PINEAU donne pouvoir à Daniel BOURSIER

Thierry BARBIN a été élu secrétaire de séance

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 juillet 2017

1. Délibération pour attribution du lot unique voirie et réseaux divers-espaces verts du marché à procédure adaptée pour les travaux de mise en sens unique de 3 rues de la commune de Villedoux

2. Délibération approuvant le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et du montant de l'attribution de compensation

3. Questions diverses

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

Thierry BARBIN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération pour attribution du lot unique voirie et réseaux divers-espaces verts du marché à procédure adaptée pour les travaux de mise en sens unique de 3 rues de la commune de Villedoux

Débat :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du réaménagement du village, divers travaux ont été engagés en matière de voiries, des réseaux d'assainissement et du pluvial. 6 dossiers ont été retirés par des candidats mais seules 2 entreprises ont répondu au marché. Cela a entraîné une certaine inquiétude sur les montants et la qualité des réponses. Monsieur le Maire après avoir distribué le rapport d'analyse, le tableau de synthèse des détails estimatifs des entreprises et une synthèse de l'analyse des offres.

Tableau 2 : Synthèse de l'analyse des offres

			Eiffage			Eurovia		
Critères d'évaluation	noté sur :	Coef.	Remarques	Note	Pondération	Remarques	Note	Pondération
1 - Prix (en € TTC)	10	40%	223 487,64	10,00	4,00	269 112,00	9,32	3,73
2 - Valeur technique de l'offre	10	20%	Le programme d'exécution est satisfaisant	10,00	2,00	Le programme d'exécution est satisfaisant	10,00	2,00
3 - Délais	10	20%	7 semaines TF 4 semaines TC (hors période de préparation)	9,00	1,80	7 semaines TF (dont options) 3 semaines TC (hors période de préparation)	10,00	2,00
4 - Références de l'entreprise	10	10%	Références en adéquation avec les travaux prévus Liste complète	10,00	1,00	Références en adéquation avec les travaux prévus Liste exhaustive	8,00	0,80
5 - Mesures proposées pour limiter les nuisances et maintenir les accès riverains	10	10%	Mesures proposées très satisfaisantes	10,00	1,00	Mesures proposées très satisfaisantes	10,00	1,00
Note totale sur 10					9,80			9,53
Classement					1			2

Monsieur le Maire rappelle le projet en cours pour les travaux de mise en sens unique de 3 rues de la commune de VILLEDOUX qui sont la rue Fulgence Cornet, la rue de la Mairie et la rue du Fiton.
L'avis d'appel public à la concurrence a été passé le 13 juillet 2017 avec une date limite de remise des offres au 21 août 2017 à 12h00. Deux (2) entreprises ont présenté leur candidature pour le lot unique « voirie et réseaux – espaces verts » du marché à procédure adaptée pour les travaux de mise en sens unique de 3 rues de la commune de Villedoux.
Monsieur le Maire explique que les travaux comprennent la mise en sens unique de 3 rues, décomposés en deux tranches :

-TRANCHES FERMES : _ Rue de la Mairie
_ Rue Fulgence Cornet

- TRANCHES CONDITIONNELLES : _ Rue du Fiton

Ainsi que deux options : - OPTION N°1 : enrobé grenaillé Place de l'Eglise
- OPTION n°2 : Parking rue Jean Bart

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 août 2017 à 16h30 pour analyser l'ensemble des 2 dossiers reçus selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 20% valeur technique, 20% délais, 10% références de l'entreprise, 10% mesures proposées pour la déviation de la circulation et limiter les gênes aux riverains et 40% pour le prix des prestations). Le rapport d'analyse du maitre d'œuvre joint à la présente délibération a retenu comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante :

- le lot unique « voirie et réseaux – espaces verts » : l'entreprise SNC EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST domiciliée 21 avenue de Canteranne – Parc Canterranne 33 608 PESSAC cedex pour un montant total de 223 487,64 TTC décomposé de la façon suivante dans l'acte d'engagement :

* tranche ferme :	141 634,68€ TTC
* tranche conditionnelle :	66 911,76€ TTC
* option 1 :	6 806,00 € TTC
* option 2 :	8 167,20€ TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- entériner le choix de la commission d'appel d'offres et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition ci-dessous correspondant au lot 1 en retenant la tranche ferme, la tranche conditionnelle ainsi que les 2 options.

		Tranche Ferme		Tranche Conditionnelle	Montant HT total
		Montant HT Rue de la Mairie	Montant HT Rue Fulgence Cornet	Montant HT Rue du Fiton	
A	TRAVAUX PRELIMINAIRES & FINAUX	3 837,50	3 312,50	7 150,00	14 300,00
B	DEGAGEMENT DES EMPRISES	2 078,50	2 990,50	2 627,00	7 696,00
C	TERRASSEMENTS	3 446,50	10 740,40	5 544,30	19 731,20
D	ASSAINISSEMENT PLUVIAL	703,00	709,00	623,00	2 035,00
E	VOIRIES	20 470,00	53 929,00	31 555,50	105 954,50
F	SIGNALISATION ET ESPACES VERTS	4 670,00	11 142,00	8 260,00	24 072,00
LOT 1	Montant total HT en EUR	35 205,50	82 823,40	55 759,80	173 788,70
		118 028,90			
	T.V.A.	7 041,10	16 564,68	11 151,96	34 757,74
		23 605,78			
	Montant TTC en EUR	42 246,60	99 388,08	66 911,76	208 546,44
		141 634,68			
LOT avec option n°1	Montant total HT en EUR (avec OPTION 1)		5 645,00		179 433,70
	T.V.A.		1 129,00		35 886,74
	Montant TTC en EUR (avec OPTION 1)		6 774,00		215 320,44
LOT avec option n°2	Montant total HT en EUR (avec OPTION 2)		6 806,00		180 594,70
	T.V.A.		1 361,20		36 118,94
	Montant TTC en EUR (avec OPTION 2)		8 167,20		216 713,64
LOT avec toutes options	Montant total HT en EUR (avec TOUTES OPTIONS)		130 479,90		186 239,70
	T.V.A.		26 095,98		37 247,94
	Montant TTC en EUR (avec TOUTES OPTIONS)		156 575,88		223 487,64

- l'autoriser à signer les marchés pour les travaux de mise en sécurité du groupe scolaire de la commune de VILLEDOUX et tous les actes administratifs correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le lot pour les travaux de mise en sens unique de 3 rues de Villedoux conformément au descriptif rédigé ci-dessus en contractant pour la tranche ferme, la tranche conditionnelle et les 2 options,

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés pour les travaux de mise en sens unique de 3 rues de la commune de VILLEDOUX et tous les actes administratifs correspondants.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

2. Délibération approuvant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et du montant de l'attribution de compensation

Débat :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David WANTZ qui a assisté à la commission du 5 juillet 2017. Il explique que l'évolution de la fiscalité professionnelle est en lien avec le nouveau pacte financier et fiscal qui a été voté en janvier dernier.

21 h00 : Arrivée de Madame COLOMBIER Stéphanie

Monsieur le Maire rappelle que lors des discussions sur le pacte financier et fiscal le souhait a été émis de remettre dans un pot commun toutes les sommes collectées et aux fins d'une répartition par habitants. Cependant après des discussions difficiles lors des diverses réunions de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, cette option n'a pas été retenue.

Monsieur David WANTZ explique que les points soulevés lors des réunions sur le pacte ont été les mêmes lors de cette commission.

Monsieur Daniel BOURSIER demande quel sera l'impact de l'installation d'éoliennes. L'IFER est versé par le département. Le calcul de cette répartition ne prend pas en compte les situations de communes qui ne peuvent pas recevoir les éoliennes. Ces communes connaissant un préjudice économique devraient être indemnisées avec une répartition qui prend en compte cet élément. Monsieur David WANTZ ajoute que 5 communes sont fortement impactées par cette répartition. La discussion a plus porté sur l'intérêt individuel que sur l'intérêt collectif voire communautaire.

DELIBERATION

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 5 juillet 2017 afin de mettre en place la révision libre des attributions de compensation prévue par le pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Son rapport est annexé à la présente délibération.
L'attribution de compensation de la commune de VILLEDOUX s'élève à 1 910 € au lieu de 1 929 €
Le Conseil Communautaire du 12 juillet 2017 a émis un avis favorable sur le rapport et sur la répartition des attributions de compensation.
Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT ainsi que le montant de l'attribution de compensation de la commune de VILLEDOUX d'un montant de 1 910€.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil municipal après avoir entendu les explications qui précèdent et après en avoir délibéré, approuve à la majorité (Thierry BARBIN) :
- le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- le montant des attributions de compensation de la commune de VILLEDOUX, soit 1 910€ (mille neuf cent dix euros)

3. Questions diverses

1- Monsieur le Maire explique avoir été sollicité par le Département de la Charente Maritime pour construire un cadre commun d'intervention en partenariat avec Habitat 17, la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS), et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 17) à destination des communes à travers un appel à manifestation d'intérêt pour la redynamisation des centres-bourgs. Cependant cet appel à manifestation ne s'accompagne pas d'une subvention mais juste d'une logistique d'organisation.

2- Monsieur le Maire présente la synthèse de cet été qui s'est déroulé sans gros problème.

3- Monsieur le Maire annonce les festivités du week-end à venir avec un grand festival de musique, un concours de pétanque et le traditionnel vide grenier de l'association Nitropassion au stade.

4- Monsieur le Maire annonce que le nouveau site internet et l'application Androïd et Apple

sont accessibles depuis la semaine dernière. Il ajoute que le nouveau portail famille est également ouvert. Il explique que des mises à niveau doivent être faites et qu'il faudra compter sur 1 à 2 mois de vigilances afin de faire remonter tous dysfonctionnements.

5- La rentrée des classes échelonnée se déroulera ce lundi 4 septembre 2017.

6- Monsieur le Maire souligne le mois difficile qui vient de s'écouler pour les élus en charge du personnel des écoles et de l'accueil de loisirs à cause de la décision gouvernementale concernant la fin des contrats aidés. Les recrutements sous ce type de contrats aidés qui avaient été faits en amont, ont donc dû être modifiés en contrat à durée déterminée avec un impact de près de 30 000€ pour la fin 2017. Monsieur le Maire explique qu'il conviendra de construire le budget 2018 en tenant compte de ce poids supplémentaire.

7- Monsieur Daniel BOURSIER évoque le problème rencontré avec l'attribution du lot serrurerie du marché de mise en sécurité du groupe scolaire de la commune de VILLEDOUX. En effet, de Monsieur Alain PATEAU déclare que la tôle objet du marché n'est plus disponible chez le fournisseur et propose la mise en place d'autre modèle avec le changement du portillon existant. Monsieur Daniel BOURSIER ajoute qu'il a eu confirmation par le fournisseur que le produit existait toujours. Monsieur le Maire explique que si Monsieur PATEAU garde sa position il faudra considérer son offre comme irrecevable car elle ne correspondra pas au cahier des charges et que l'autre candidat se verrait alors attribuer le marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 :40

VENDITTOZZI François – Maire	
SINGER Corinne – Adjointe au Maire	Absente avec pouvoir
QUEVA Marie-Christine – Adjointe au Maire	
BOURSIER Daniel –Adjoint au Maire	
WANTZ David – Adjoint au Maire	
BOUCARD Delphine -Adjointe au Maire	Absente excusée
BARBIN Thierry- Conseiller municipal	
BONNIN Jean-Paul – Conseiller municipal	
BOURLAND Isabelle – Conseillère municipale	

CHALLIER Jacques – Conseiller municipal	
COLOMBIER Stéphanie- Conseillère	Arrivée à 21h00
DENEUVE Catherine –Conseillère municipale	
VALLAT Audrey – Conseillère municipale	Absente excusée
MONTAGNE Éric – Conseiller municipal	
PINEAU Marie-Louise – Conseillère municipale	Absente excusée
TOLEDANO Jean-Philippe – Conseiller municipal	
CHARRON Bernard – Conseiller municipal	
TEXIER Dominique – Conseillère municipale	Absente excusée
VERGER Dominique – Conseiller municipal	